

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE

2017

DISPOSITIONS PARTICULIERES DES ORGANISATEURS DU C.E.M.

Outre les titres de Champion et les Trophées décernés par la FIA, des

p r i x e n e s p è c e s

provenant d'un fonds commun créé à cet effet par les organisateurs des compétitions du Championnat d'Europe de la Montagne seront distribués selon le mode de répartition ci-dessous:

Classement général final de chacune des Catégories I et II

1er rang	€	3'630.-
2ème rang	€	2'310.-
3ème rang	€	1'320.-
4ème rang	€	990.-
5ème rang	€	790.-
6ème rang	€	660.-
7ème rang	€	525.-
8ème rang	€	330.-

Ces prix en espèces seront
augmentés d'une prime de € 5.-
pour chaque point de Championnat comptabilisé.

Seuls seront primés les pilotes qui auront obtenus au moins un tiers du total maximum de points pouvant être retenu en fin de saison (nombre maximum d'épreuves retenues selon art. 5, à 25 points chacune).

Les prix et primes en espèces doivent être retirés personnellement par les pilotes concernés lors de la remise des prix des organisateurs CEM en fin de saison. Dans le cas contraire, les prix et primes non retirés seront considérés comme n'étant pas attribués.

De plus, des **médailles-souvenir** seront remises aux conducteurs qui se seront classés dans au moins 50 % (arrondi au chiffre supérieur) des compétitions effectivement organisées.